



Message n°106 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Traitement des eaux usées – Mesure PGEE 6.6 - Chemin des Planches – Raccordement des bâtiments existants – Crédit d'engagement de 700 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°106 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 700 000 francs destiné au raccordement des bâtiments existants au Chemin des Planches. Ces ouvrages de génie civil s'inscrivent dans le programme de mesures du PGEE.

Objet de la dépense

La réalisation de la mesure PGEE hors zone 6.6 permettra l'assainissement du secteur Chemin des Planches et le raccordement de dix bâtiments au réseau communal d'eaux usées.

Ces eaux usées, raccordées sur le collecteur existant situé sur l'article 2214 RF, au secteur le Chaussin, s'écouleront dans un collecteur PP et PE de diamètre 200 mm de manière gravitaire sur une longueur d'environ 1270 mètres.

Le montant total de ce crédit d'engagement comprend les travaux de construction, les prestations de l'ingénieur civil, les prestations du géomètre, le concept et le suivi de la protection des sols ainsi que les indemnités diverses.

La participation des propriétaires privés s'élève approximativement à 220 000 francs.

Les taxes de raccordement sont estimées à environ 80 000 francs.

Plan de financement

Rubrique comptable 2025.106 /7101.5030.20

Coût total estimé des travaux Fr. **700'000.00**

./. Participation estimative des propriétaires privés ./ Fr. **220'000.00**

Coût total estimé à charge de la Commune Fr. **480'000.00**

Montant de 500 000 francs en catégorie III (intention) validé en séance des budgets 2025. Un montant de 500'000 francs avait été inscrit au Plan financier 2024-2028.

À la charge des budgets 2025-2026.

Charges annuelles d'amortissement planifié dès 2026

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 700'000.00 Fr. 8'750.00

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 700 000 francs destiné au raccordement des bâtiments existants au Chemin des Planches.

Châtel-St-Denis, mai 2025

Le Conseil communal

Annexes: Projet d'arrêté
Plan de situation collecteur EU

- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCO, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°106 du Conseil communal, du 20 mai 2025;
- le Rapport et le préavis de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un crédit de 700 000 francs destiné au raccordement des bâtiments existants au Chemin des Planches.

Article 2

Ces travaux contribuent au développement de la valeur du réseau d'eaux usées et leur montant sera amorti en fonction de leur durée d'utilisation, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2026.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes (LCo), à l'article 69 de la loi sur les finances communales (LFCO) et à l'article 12 du Règlement du 31 mars 2021 des finances de la Ville de Châtel-St-Denis (RFin).

Ainsi approuvé par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 2 juillet 2025.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Frank Burgy



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

Raccordement des bâtiments hors zone Chemin des Planches Mesure PGEE 6.6

Message n°106 - Annexe 2 - Plan

STC - FP 15.05.2025



15 mai 2025

Echelle 1:2 000

e-coMMap

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi

Légende:

 Collecteur EU projeté

